



**AVIVO**

L'ASSOCIATION  
DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE  
DE TOUS LES RETRAITÉS  
ET FUTURS RETRAITÉS

## DEUX FOIS OUI AU PROGRÈS SOCIAL

Le 10 février, les citoyens etcitoyennes de ce canton ont à se prononcer sur deux initiatives populaires d'une importance sans pareil pour l'avenir de la sécurité sociale et sanitaire. On en mesure l'importance en considérant la panique qu'elle provoque du côté des grandes compagnies d'assurances et des sociétés de médecins-dentistes qui ont engagés des moyens financiers démesurés pour combattre ces deux propositions, que nous vous résumons ci-dessous.

### Pourquoi une caisse-maladie publique cantonale à Genève ?

Parce que les Genevois y sont majoritairement favorables, au vu des dernières votations fédérales.

On ne peut pas confier à l'économie privée, dont le but n'est autre que de réaliser des profits, une tâche sociale si importante qu'est la couverture des soins médicaux et pharmaceutiques. Si en 1865 on comptait 632 caisses d'assurance-maladies, elles n'étaient plus que 145 en 1996 et ... 56 en 2016, dont cinq d'entre ont plus de 500'000 affiliés. C'est dire l'importance de ce marché pour les affairistes !

L'Office des poursuites du canton de Genève travaille essentiellement à l'encaissement des impôts arriérés ... et des cotisations impayées d'assurance-maladie ! Le montant de la cotisation n'est plus supportable pour un jeune en recherche d'emploi, pour une femme seule avec enfant à charge et pour les familles. Année après année, les augmentations des cotisations font grincer les dents ! La «bonne nouvelle» de la semaine, c'est l'augmentation de la franchise obligatoire de 300 francs à 350 francs ... Manque de transparence dans les comptes des caisses maladies, chasse aux «bons risques», franchises trop élevées, stratégies de marketing coûteuses, locaux luxueux, pressions intolérables sur les parlements de ce pays, constitutions de réserves utiles aux spéculateurs, autant de raisons

pour réfléchir à une autre solution. Le «Service de l'assurance-maladie» du canton de Genève paye actuellement aux assurances-maladie privées la cotisation intégrale à tous les bénéficiaires des prestations complémentaires aux personnes âgées, ainsi qu'aux bénéficiaires de l'aide sociale. En tout plus de 40.000 personnes, ce qui représente plus de 300 millions de francs. Quelle aubaine pour les assurances privées ! Point de «rappel», point de «poursuite», la cotisation est payée régulièrement.

Tout cet argent sera bien mieux investi dans une «caisse publique cantonale», et toutes ces personnes constituent une solide base d'assurés pour la caisse publique.

Délivrée des contraintes de «marketing», délivrée de la notion de rentabilité, la «caisse publique d'assurance-maladie cantonale genevoise» sera à même de pratiquer une politique de cotisations bon marché et attirer de nouveaux et très nombreux assurés. Déposée au début de l'été 2017, l'initiative du Parti du Travail a réuni plus de 14.000 paraphes, soit plus du double nécessaire pour son aboutissement. C'est dire l'intérêt manifeste de la population pour le sujet en question.

### Initiative populaire pour le remboursement des soins dentaires

Le constat est choquant dans un pays riche : 20 % de la population genevoise renonce à des soins dentaires pour une raison économique. Nous sommes confronté à une inégalité sociale flagrante. Par ailleurs, nombreux sont les Genevois vont se faire soigner à l'étranger, en raison d'une politique tarifaire de la profession de dentiste qui mériterait une sérieuse remise en question et qui soit soumise à une réglementation officielle.

## Le fonds de compensation AVS de la confédération remplacé par la société Compenswiss

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Fonds de compensation de l'AVS qui a vu le jour en 1948 lors de la création de l'AVS sera remplacé par la société Compenswiss. Le but de ce fonds était d'atténuer les fluctuations de recettes à court terme, en donnant au Conseil fédéral et au Parlement le temps nécessaire pour procéder à des révisions avant que la fortune ne soit dépensée. Ce Fonds de compensation a permis de neutraliser au fil du temps les fluctuations des recettes et des dépenses, une fonction qui s'applique désormais aussi à l'AI et aux allocations pour perte de gain (APG).

Depuis sa création en 1948 jusqu'à ce jour le fonds de compensation a permis d'augmenter constamment le montant du fonds jusqu'à 45 milliards cette année. Contredisant toute les annonces alarmistes du Conseil fédéral et des élus. La progression des recettes a été spectaculaire ces 10 dernières années : plus d'un milliard en plus chaque année ! Sans parler du financement de l'assurance AI qui n'existerait pas sans les avances financières du Fonds AVS.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ces fonds de compensation seront gérés par Compenswiss, établissement géré par les principes de l'économie d'entreprise et inscrit au registre du commerce. Lors de sa séance du 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté les dernières dispositions nécessaires au fonctionnement de l'établissement. En novembre 2017, la loi sur l'externalisation de la gestion des fonds AVS été

suite de la page 1

Actuellement, les ménages assument seuls les dépenses pour les soins dentaires, car rares sont les familles qui se payent le luxe de s'assurer auprès des compagnies privées, des compagnies qui d'ailleurs ne vous acceptent que si vous avez des dents saines ! L'initiative préconise une assurance obligatoire pour les soins dentaires de base ainsi qu'un dispositif de prévention.

Le financement serait assuré par une cotisation prélevée sur le salaire, paritairement avec l'employeur, et pour les non salariés, par la politique sanitaire cantonale.

Déposée au début de l'été 2016, l'initiative du Parti du Travail a réuni plus de 18.000 paraphes, soit près du triple de signatures nécessaires pour son aboutissement !

Le 10 février, en répondant OUI aux initiatives du Parti du Travail «pour une caisse maladie publique cantonale» et «pour le remboursement des soins dentaires», Genève sera de nouveau à l'avant-garde du progrès social dans notre pays.

René Ecuyer

approuvée par les chambres fédérales : la gestion des fonds AVS, donc des cotisations versées par les salariés et les employeurs de Suisse, ne fait plus partie des compétences publiques de la Confédération. L'établissement Compenswiss à son siège à Genève et sera piloté par des « experts » en finance titrés de dizaines et de dizaines de présidences de conseils d'administration d'établissements et qui naviguent tous dans les zones de la spéculation bancaire !

Seule une petite partie de la fortune de l'AVS/APG en monnaies étrangères est placée en Suisse. En réponse à une interpellation, sur la liste des pays dans lesquels se trouvent les 20,5 milliards de francs placés en monnaies étrangères, le Conseil fédéral l'a précisé dans sa réponse publiée : la majeure partie des obligations en monnaies étrangères, des actions internationales de pays développés et de pays émergents et de la fortune en monnaies étrangères est déposée dans des banques à l'étranger ! Voilà ce que se contente de préciser le gouvernement. Merci pour l'info !

Le président de Compenswiss précise encore être à la limite de ce qu'il est possible donner comme information sur la gestion des fonds ! Ainsi, ni les élus, ni la population, n'auront le droit de savoir comment est géré l'argent de l'AVS, leur argent !

Le président de Compenswiss est par contre plus loquace sur la situation du compte AVS. Toujours aussi alarmiste, il précise dans un communiqué du 29 décembre 2018 que le déficit devrait atteindre 1 à 1,5 milliards pour 2018 ! Il avait déjà fait le coup l'année passée, sauf que les comptes étaient volontairement faux, ne tenant pas compte du produit du capital ! En fait, au lieu d'un milliard de pertes annoncées, l'exercice 2017 a été bouclé avec un boni de 1'087 millions ! Attendons pour voir les vrais résultats 2018 !

Pourquoi ces annonces systématiquement et volontairement négatives ? L'explication se trouve dans le communiqué de presse, quand le directeur de Compenswiss appelle les politiciens à réagir avec la baisse des impôts pour les sociétés ! et avec une baisse des rentes ou un relèvement de l'âge de la retraite !

Voilà des objectifs précis, qui se passent de tous commentaires. Mais qui expliquent et justifient quels ont été les objectifs de ceux qui ont retiré des compétences sociales aux parlements et au peuple pour les offrir aux laquais de la finance.

Jean Spielmann